



La formation PECB RGPD – CDPO en e-Learning en français

Maîtrisez les connaissances et les compétences pour servir de délégué à la protection des données (DPO) sur la base des exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Alors que les nouveaux développements technologiques émergent jour après jour, la nécessité de s'adapter à la numérisation ne cesse d'augmenter. Cela inclut également les plateformes d'apprentissage.

PECB a créé la plateforme e-Learning pour faciliter la diffusion des formations et rendre nos produits accessibles à partir de différents environnements, y compris dans le confort de sa propre maison.

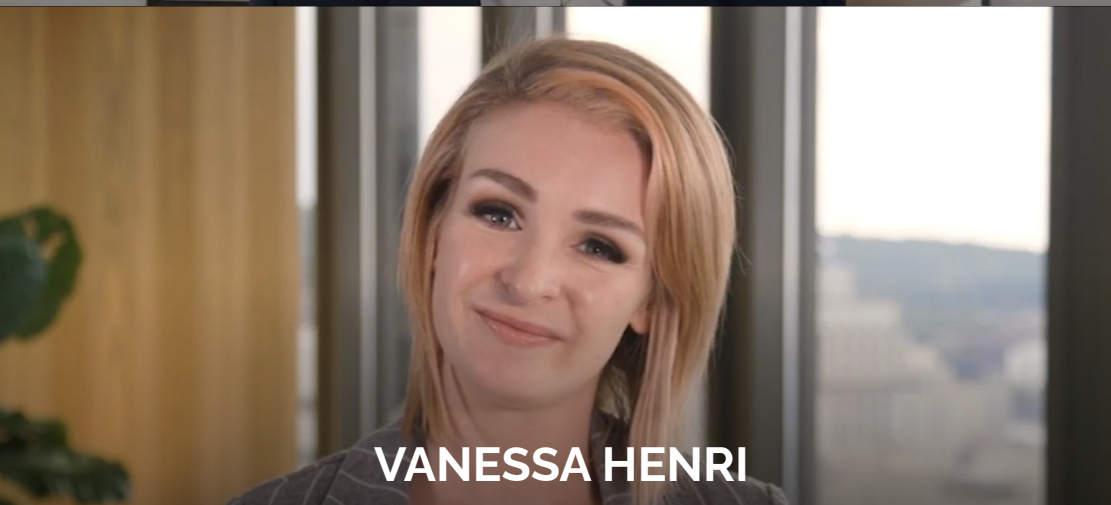




BECHIR SEBAI



ROMAIN HENNION



VANESSA HENRI



CAROLINA CABEZAS

Rencontrez les formateurs

Nos formations en e-Learning ont été conçues pour répondre aux besoins de chaque individu et pour transcender les restrictions spatiales et temporelles. Chaque formation en e-Learning est dispensée par plusieurs formateurs expérimentés du monde entier, et est répartie en plusieurs sections et sous-sections vidéo. Les vidéos contiennent des animations pour étayer l'enseignement du formateur – les animations correspondent aux supports de formation fournis dans Microsoft PowerPoint lors des formations en présentiel. Pour maintenir l'intérêt de nos participants, nous avons également intégré des quiz dans nos formations en e-Learning !

À quoi ressemble l'expérience DPO en e-Learning ?

Notre formation Certified Data Protection Officer est dispensée sur l'application KATE. Une fois connecté à l'aide de votre compte PECB, vous pourrez parcourir les sections de cette formation.

En plus de disposer du contenu de la formation au format vidéo, vous pourrez également accéder au format régulier des supports de formation structurés en différents jours de formation avec les fichiers supplémentaires disponibles dans un format modifiable (selon la formation, l'étude de cas, les exercices et les clés de correction des exercices seront également disponibles).

En plus des cours magistraux et des supports de formation, des quiz ont été intégrés à l'application KATE afin de rendre nos formations aussi interactives que possible.

- ✓ Suivre la formation
- ✓ Accéder au matériel sur KATE
- ✓ Passer l'examen à la date, à l'heure et au lieu qui vous conviennent le mieux via PECB Exams



Comment pouvez-vous bénéficier de l'expérience e-Learning de PECB ?



Nos formations en e-Learning ont été conçues pour répondre aux besoins de divers apprenants qui ont des préférences d'apprentissage différentes ou un temps limité pour assister à une session de formation.

Voici quelques-uns des principaux avantages de l'expérience e-Learning de PECB :



- ✓ La totalité de la formation et de l'examen s'effectuant par voie électronique (d'où le « e » d'e-Learning), tout ce dont vous avez besoin pour accéder à ces formations est un appareil (par exemple, un ordinateur, une tablette, un téléphone intelligent), un accès Internet fonctionnel auquel connecter l'appareil, et l'application KATE.
- ✓ L'accès aux formations 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 vous permet de dicter le rythme de votre apprentissage. Vous n'avez pas à vous soucier des horaires, des déplacements et de l'hébergement, ni de devoir prendre des jours de congé.
- ✓ L'accès illimité vous permet de revenir à n'importe quelle section de la formation lorsque vous en avez besoin.
- ✓ Chaque formation se compose de plusieurs sections vidéo dont la durée n'excède pas 20 minutes. Ceci a été fait dans le seul but de rendre l'information facile à recevoir et à traiter ; pensez aux podcasts que nous écoutons pendant nos déplacements, par exemple.

En résumé, les formations en e-Learning sont un moyen pratique d'améliorer efficacement vos compétences professionnelles. Votre classe virtuelle désormais, c'est KATE !

Pourquoi devriez-vous y participer ?

La protection des données n'est plus une simple bonne pratique ! Certaines des lois les plus strictes de l'UE régissent le traitement des données ; les organisations ne peuvent donc pas rester inactives face à cette situation. Outre la violation des droits fondamentaux des personnes, le non-respect des règles de protection des données peut entraîner des situations susceptibles de nuire considérablement à la crédibilité, à la réputation et au statut financier d'une organisation. C'est là que vos compétences en tant que délégué à la protection des données font la différence.

La formation en e-Learning PECB Certified Data Protection Officer vous aidera à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour servir de délégué à la protection des données (DPO) afin d'aider les organisations à assurer la conformité avec les exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Après avoir suivi la formation en e-Learning, vous aurez le choix de passer un des deux examens suivants : l'examen « PECB Certified Data Protection Officer » ou l'examen « Délégué à la protection des données certifié conformément au référentiel de certification des compétences du DPO de la CNIL ». Après avoir réussi un des deux examens, vous pourrez demander la certification correspondante : la certification « PECB Certified Data Protection Officer » ou la certification française « Certification des compétences du délégué à la protection des données conformément aux référentiels de la CNIL », qui démontrent votre capacité et vos connaissances pratiques à conseiller le responsable du traitement et le sous-traitant sur la manière de remplir leurs obligations en rapport avec le RGPD.



À qui s'adresse la formation ?

- ✓ Gestionnaires ou consultants souhaitant préparer et soutenir un organisme dans la planification, la mise en œuvre et le maintien d'un programme de conformité basé sur le RGPD
- ✓ DPO et personnes responsables du maintien de la conformité aux exigences du RGPD
- ✓ Membres d'une équipe de sécurité de l'information, de gestion des incidents et de continuité d'activité
- ✓ Experts techniques et experts de la conformité envisageant un poste de délégué à la protection des données
- ✓ Conseillers experts en sécurité des données à caractère personnel

Programme de la formation

Section 1

- ✓ Objectifs et structure de la formation

Section 2

- ✓ Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Section 3

- ✓ Considérations fondamentales pour le RGPD

Section 4

- ✓ Désignation du DPO

Section 5

- ✓ Analyse du programme de conformité au RGPD

Section 6

- ✓ Relations avec la direction

Section 7

- ✓ Politique de protection des données

Section 8

- ✓ Registre des activités de traitement

Section 9

- ✓ Processus de gestion des risques

Section 10

- ✓ Analyse d'impact relative à la protection des données

Section 11

- ✓ Gestion de la documentation

Section 12

- ✓ Évaluation des mesures de protection des données

Section 13

- ✓ Protection des données et technologies

Section 14

- ✓ Sensibilisation, formation et communication

Section 15

- ✓ Gestion des incidents et violation de données à caractère personnel

Section 16

- ✓ Surveillance et mesure de la conformité

Section 17

- ✓ Audit interne de la protection des données

Section 18

- ✓ Traitement des non-conformités

Section 19

- ✓ Amélioration continue

Section 20

- ✓ Clôture de la formation

Objectifs de la formation

- ✓ Comprendre les concepts du RGPD et interpréter ses exigences
- ✓ Comprendre le contenu et la corrélation entre le Règlement général sur la protection des données et d'autres cadres réglementaires et normes applicables, telles qu'ISO/IEC 27701 et ISO/IEC 29134
- ✓ Acquérir la compétence nécessaire pour remplir le rôle et les tâches quotidiennes du délégué à la protection des données au sein d'un organisme
- ✓ Développer la capacité à informer, conseiller et contrôler le respect du RGPD et à coopérer avec l'autorité de contrôle

Examen « PECB Certified Data Protection Officer »

L'examen « PECB Certified Data Protection Officer » satisfait entièrement aux exigences du programme d'examen et de certification de PECB. L'examen couvre les domaines de compétence suivants :

Domaine 1 : Concepts de protection des données, Règlement général sur la protection des données (RGPD), et mesures de conformité

Domaine 2 : Rôles et responsabilités des parties responsables de la conformité au RGPD

Domaine 3 : Mesures techniques et organisationnelles pour la protection des données

Examen « Délégué à la protection des données certifié conformément au référentiel de certification des compétences du DPO de la CNIL »

L'examen « Délégué à la protection des données certifié conformément au référentiel de la CNIL » satisfait entièrement aux exigences du programme d'examen et de certification de PECB. L'examen couvre les domaines de compétence suivants :

- ✓ Domaine 1 Réglementation générale en matière de protection des données et mesures prises pour la mise en conformité
- ✓ Domaine 2 Responsabilité
- ✓ Domaine 3 Mesures techniques et organisationnelles pour la sécurité des données au regard des risques

Pour de plus amples informations concernant ces examens, veuillez consulter les Politiques et règlements relatifs à l'examen.

Certification PECB Certified Data Protection Officer

Après avoir réussi l'examen, vous pouvez demander les titres de compétences mentionnés dans le tableau ci-dessous. Un certificat vous sera délivré si vous remplissez toutes les exigences relatives au titre sélectionné.

Titre	Examen	Expérience professionnelle	Expérience en protection des données	Autres exigences
PECB Certified Provisional Data Protection Officer	Examen PECB Certified Data Protection Officer	Aucune	Aucune	Signer le Code de déontologie de PECB
PECB Certified Data Protection Officer	Examen PECB Certified Data Protection Officer ou équivalent	5 ans dont 2 ans d'expérience professionnelle en protection des données	Activités de protection des données: 300 heures au total	Signer le Code de déontologie de PECB

Certification des compétences du DPO (CNIL)

Après avoir réussi l'examen correspondant, vous pouvez demander le titre de compétences mentionné dans le tableau ci-dessous. Un certificat vous sera délivré si vous remplissez toutes les exigences relatives à ce titre.

Titre	Examen	Expérience professionnelle	Expérience en protection des données	Autres exigences
Délégué à la protection des données certifié conformément au référentiel de certification des compétences du DPO de la CNIL	Examen de certification des compétences du délégué à la protection des données conformément au référentiel de la CNIL	Minimum 2 ans	2 ans dans des projets, activités ou tâches en lien avec les missions du DPO s'agissant de la protection des données personnelles ou Formation d'au moins 35 heures en matière de protection des données personnelles reçue par un organisme de formation	Signer le Code de déontologie de PECB

Pour plus d'informations sur les certifications relatives à la protection des données, veuillez consulter les [**Politiques et règlements de certification**](#).

Informations générales relatives à la formation PECB RGPD – CDPO en e-Learning

- ✓ Les frais d'examen et de certification sont inclus dans le prix de la formation en e Learning.
- ✓ Un support de formation contenant plus de 450 pages d'informations et d'exemples pratiques sera fourni.
- ✓ Une Attestation d'achèvement de formation de 35 unités de FPC (Formation professionnelle continue) sera délivrée aux participants ayant suivi la formation en e Learning.
- ✓ En cas d'échec à l'examen, vous pouvez le reprendre dans les 12 mois sans frais supplémentaires.

#BeyondClassrooms



+1-647-854-8619



carlenebb@speakingtech.ca | te-vaughnb@speakingtech.ca



www.technologicallyspeaking.ca